



COMMUNE DE SAVIGNY

Préavis de la Municipalité de Savigny au Conseil communal

02/2018

**Demande de crédit pour la réfection de la route de la
Claie-aux-Moines (tronçon : entrée de localité – chemin
de la Verne)**

Date proposée pour la séance de commission ad hoc :

Mercredi 7 mars 2018 à 19h30

Salle des commissions de la Maison de commune

Réf. : TR 1519

I:\4-travaux\classement\1519\Preavis_02-2018\Preavis_02-2018.docx

Savigny, le 8 février 2018

TABLE DES MATIERES

1. Objet du projet.....	3
2. Travaux	3
3. Coûts des travaux	4
3.1 Prix.....	4
3.2 Subvention	4
4. Procédure	4
5. Crédit.....	5
5.1 Montant du crédit.....	5
5.2 Amortissement	5
5.3 Charges d'exploitation	5
5.4 Financement.....	5
5.5 Commission des finances.....	5
6. Conclusions.....	6

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de solliciter un crédit de CHF 150'400.00 pour la réfection de la route de la Claie-aux-Moines.

1. Objet du projet

Le projet est illustré sur l'orthophoto annexée.

Il porte sur le tronçon de la route de la Claie-aux-Moines, qualifié « en traversée de localité », depuis le panneau 60 km/h de l'entrée de localité en aval de l'aide à la traversée aménagée au carrefour des routes de l'Ancienne Poste et de Nialin et l'entrée du chemin de la Verne ; la piste de présélection du chemin de la Verne et le gendarme couché ne sont pas inclus dans le projet.

Le revêtement de ce tronçon de chaussée est usagé, dégradé et en mauvais état à certains endroits. Par ailleurs, sa résistance ne répond plus aux besoins liés à l'accroissement du trafic sur cet axe, ce qui a motivé le choix de la variante de revêtement retenue.

En 2015, nous avons procédé à la réparation provisoire d'une surface très endommagée de la route, juste au-dessus du gendarme couché, en attendant la réfection définitive.

Le projet prévoit le renforcement et le remplacement de la couche de roulement. La longévité probable des travaux projetés est de 20-25 ans.

2. Travaux

- Le tronçon concerné figure en bleu sur l'orthophoto ci-jointe.
- Il porte sur une longueur de 226 mètres et une surface d'environ 1'600 m².
- Une couche d'accrochage et une couche de support de type ACT 22 S BmP E seront posées.
- La couche de roulement (tapis) sera de type AC MR 8 BmP E d'une épaisseur de 3 cm.
- L'enrobé du trottoir fera l'objet de réfections localisées.
- Certains couvercles, capes, grilles, bordures et gueules-de-loup du trottoir seront remplacés.
- Les couvercles et les capes de vanne conservés seront mis à niveau avant la mise en place de la couche de surface.
- Le marquage au sol existant sera refait.

3. Coûts des travaux

3.1 Prix

Les travaux ont fait l'objet d'appels d'offres et leurs prix sont basés sur des soumissions rentrées :

➤ Analyse de la structure routière : étude préalable	CHF	4'600
➤ Génie civil :		
– Installation de chantier	CHF	12'380
– Travaux préliminaires (incluant remplacement de bordures, pavés et couvercles)	CHF	22'990
– Enrobés bitumeux	CHF	73'260
➤ Marquage au sol	CHF	7'220
➤ Honoraires d'ingénieur	CHF	9'200
Sous-total	CHF	129'650
➤ Divers et imprévus (env. 8 %)	CHF	10'000
Total HT	CHF	139'650
TVA 7.7 %, arrondie à	CHF	10'750
TOTAL TTC	CHF	150'400

3.2 Subvention

A forme de l'article 56 de la Loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou), le canton peut subventionner des travaux communaux sur des routes cantonales en traversée de localité, tels que :

- Renouvellement de la couche de roulement et du marquage routier limité à la chaussée (hors trottoir).
- Renforcement, reconstruction, aménagement et correction : couches de liaison et de base et/ou fondation, système d'évacuation des eaux de chaussée.

La demande de subvention a été déposée et acceptée par le canton en date du 19 janvier 2018, exception faite des remplacements de bordures et des réfections localisées du trottoir.

4. Procédure

Le présent projet ne constitue pas un réaménagement routier au sens de l'article 13 alinéa 2 de la Loi du 10 décembre 1981 sur les routes (LRou), mais des travaux d'entretien.

En conséquence, il n'est soumis ni à l'examen préalable des services de l'Etat, ni a fortiori à l'enquête publique.

5. Crédit

5.1 Montant du crédit

La Municipalité sollicite un crédit de CHF 150'400.00 TTC pour la réfection de la route de la Claie-aux-Moines (tronçon : entrée de localité – chemin de la Verne).

5.2 Amortissement

L'amortissement est prévu sur 20 ans.

5.3 Charges d'exploitation

Il n'y a pas de charges supplémentaires d'exploitation, hormis celles afférentes aux intérêts et à l'amortissement du crédit.

5.4 Financement

L'investissement sera financé dans un premier temps par les liquidités.

Néanmoins, nous sollicitons d'ores et déjà l'autorisation d'emprunter tout ou partie du crédit demandé, soit au maximum la somme de CHF 150'400.00.

5.5 Commission des finances

Le rapport de la Commission des finances sera communiqué au Conseil communal.

6. Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

Vu le préavis municipal n° 02/2018 du 8 février 2018 ;
Où le rapport de la Commission chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. **D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 150'400.00 TTC (cent cinquante mille quatre cents francs) pour la réalisation des travaux décrits dans le présent préavis.**
2. **D'admettre le mode de financement proposé.**
3. **D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.**

Au nom de la Municipalité de Savigny
La Syndique La Secrétaire

C. Weidmann Yenny

I. Sahli

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 février 2018

Délégués municipal : M. Gilbert Regamey, Municipal

Annexe : Orthophoto

Commune de Savigny : réfection et renforcement de la RC 701 B-P "en localité"

GEMETRIS oct. 2017 / CA

Situation 1:1000

Longueur: 226 m'

Largeur moyenne: 6.85 m'

Surface : env. 1600 m²

